



Résidences
de
création
en
milieu scolaire



Guide à destination des écoles

Préambule

Labellisée 100 % EAC, la Ville de Vannes ambitionne que chaque jeune de son territoire puisse bénéficier chaque année d'une Éducation Artistique et Culturelle (EAC) de qualité, que ce soit sur le temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire.

La résidence de création en milieu scolaire constitue l'un des dispositifs privilégiés pour mener à bien cette politique ambitieuse. Inscrite dans une dynamique de territoire, ce type de résidence permet les partenariats entre structures culturelles, établissements scolaires et artistes. Elle vise à la création d'une œuvre, ponctuée de rencontres et d'échanges avec les publics. La résidence est un temps-fort fédérateur pour l'ensemble de l'école.

Elle englobe :

- des temps de pratique pour les élèves à travers des ateliers artistiques
- des rencontres et des visites
- des temps en classe portés par l'enseignant
- des temps de travail de l'artiste ouvert aux élèves sur site

La pratique artistique et l'ouverture culturelle participent activement à la formation des jeunes, à leur émancipation en tant qu'individu et citoyen de demain. À travers les résidences, des enjeux pédagogiques forts seront abordés (confronter à un regard différent, à une autre manière d'être au monde, développer une approche critique par le questionnement artistique, favoriser le discernement etc.).

Définition

Circulaire n° 2010-032 du 5-3-2010 parue au Bulletin officiel n° 10 du 11 mars 2010

« La résidence s'organise autour d'une création sur un territoire pendant une durée de plusieurs semaines. Elle s'inscrit dans la diversité des champs reconnus dans le monde des arts et de la culture. [...]»

La résidence de création ou d'expérimentation, développe une activité propre de conception d'une oeuvre et des actions de rencontre avec le public de façon à présenter les éléments du processus de création tout au long de l'élaboration de l'oeuvre. Sa durée est variable, de plusieurs semaines à plusieurs mois, et elle n'aboutit pas nécessairement à un spectacle, une exposition ou une publication. [...]

La résidence met en oeuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec une oeuvre par la découverte d'un processus de création, la pratique artistique, la pratique culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir, et la construction d'un jugement esthétique. Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique. »



Le dispositif de résidences de création en milieu scolaire de la Ville de Vannes vise à rayonner sur l'ensemble de l'école, via :

- une classe porteuse du projet, qui bénéficiera de 20h minimum d'intervention artistique
- l'engagement de l'ensemble des autres classes, qui rencontreront l'artiste sur un volume horaire moindre

Objectifs d'une résidence de création en milieu scolaire



Engagements de l'école



- Mise à disposition d'un local

L'établissement scolaire met à disposition du partenaire artistique un local réservé, situé au sein de l'école, et ce pour toute la durée de la résidence de création. Le local doit être accessible au partenaire artistique sur les horaires d'ouverture de l'école, et adapté à sa pratique artistique.



- Communication

L'établissement scolaire autorise la venue au sein de l'école d'agents du service Communication de la Ville de Vannes, et autorise ces derniers à effectuer des prises de vue, dans le respect des autorisations parentales d'utilisations de l'image.



- Implication dans la résidence

L'établissement scolaire s'assure de l'implication des enseignants autour de la gouvernance de la résidence. Il fait vivre la résidence artistique au sein de l'école (préparer les élèves à la venue de l'artiste, organiser une réunion de rencontre entre l'artiste et l'équipe pédagogique, informer les parents etc...). Pour permettre à l'artiste de s'intégrer au quotidien de l'école, il lui assure un accès à la salle des professeurs.

Durée de la résidence

Le dispositif de résidence de création en milieu scolaire est conçu pour proposer aux écoles une présence artistique sur l'équivalent d'un mois, selon un calendrier validé par l'ensemble des partenaires du projet.

Les résidences peuvent se tenir entre janvier et juin.

Domaines artistiques

Tous les domaines artistiques peuvent être envisagés, dont :

- arts plastiques (peinture, dessin, sculpture, photographie etc.)
- arts vivants (théâtre, conte, musique, danse etc.)
- littérature
- audiovisuel (cinéma - ex : écriture de scénario, podcast, radio etc.)



Des thématiques comme la culture scientifique et technique, le patrimoine bâti ou l'éducation aux médias ne sont pas considérées comme des disciplines artistiques à proprement parler, mais peuvent constituer le cœur de votre projet pédagogique.

Lien artistes - élèves

L'artiste en résidence est présent auprès de l'ensemble des élèves de l'école. Il interviendra auprès de la classe qui porte le projet sur un minimum de 20h. Ce temps inclut :

- une présentation de son travail
- une introduction de son œuvre en devenir
- des ateliers de pratique artistique pour les élèves en lien avec sa discipline
- un temps de restitution (présentation publique du travail mené).

Les élèves des autres classes de l'école seront amenés à rencontrer également l'artiste, à découvrir son travail, mais sur un volume horaire plus court.

L'accompagnement d'une structure culturelle

L'école est accompagnée dans le projet par une structure culturelle du territoire, en fonction du domaine artistique choisi. Le service Culture se charge de vous mettre en lien avec un médiateur qui sera votre référent dans la construction et la mise en place du projet.

Qui pourra vous accompagner ?



Le Kiosque



Musée des beaux-arts



Conservatoire à rayonnement départemental



Médiathèques



Musée d'histoire et d'archéologie



Pays d'art et d'histoire



Archives municipales

Comment candidater ?

1

Avec l'accord de votre direction, se connecter à l'espace scolaire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération :

<https://espacescolaire.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/>

Renseigner les éléments relatifs à la classe qui sera le support de la résidence, c'est-à-dire celle qui bénéficiera des 20h d'intervention de l'artiste. Préciser :

- le nombre d'élèves
- le niveau concerné

2

3

Indiquer quelle(s) thématique(s) le projet aborde

Renseigner par quel domaine artistique vous souhaitez aborder la thématique choisie.

4

5

Indiquer quels sont les objectifs pédagogiques attendus.

Expliquer comment la résidence de création en milieu scolaire s'inscrit dans le projet de votre école.

6

7

Décrire le local au sein de l'école (superficie, revêtement, dégagement)

Quelles suites après ma candidature ?

Une fois votre candidature complétée en ligne, cette dernière est étudiée par une commission.

La commission est composée :

- du maire-adjoint délégué à la Culture
- du maire-adjoint délégué à l'Éducation
- d'un représentant du service Culture
- d'un représentant du service Éducation
- des représentants de l'Éducation nationale et de l'Enseignement catholique



La commission fonde son évaluation des candidatures selon les critères suivants :

- pertinence du projet pédagogique
- cohérence avec le projet d'école
- dynamique au sein de l'établissement et contexte de l'école
- parcours de l'élève

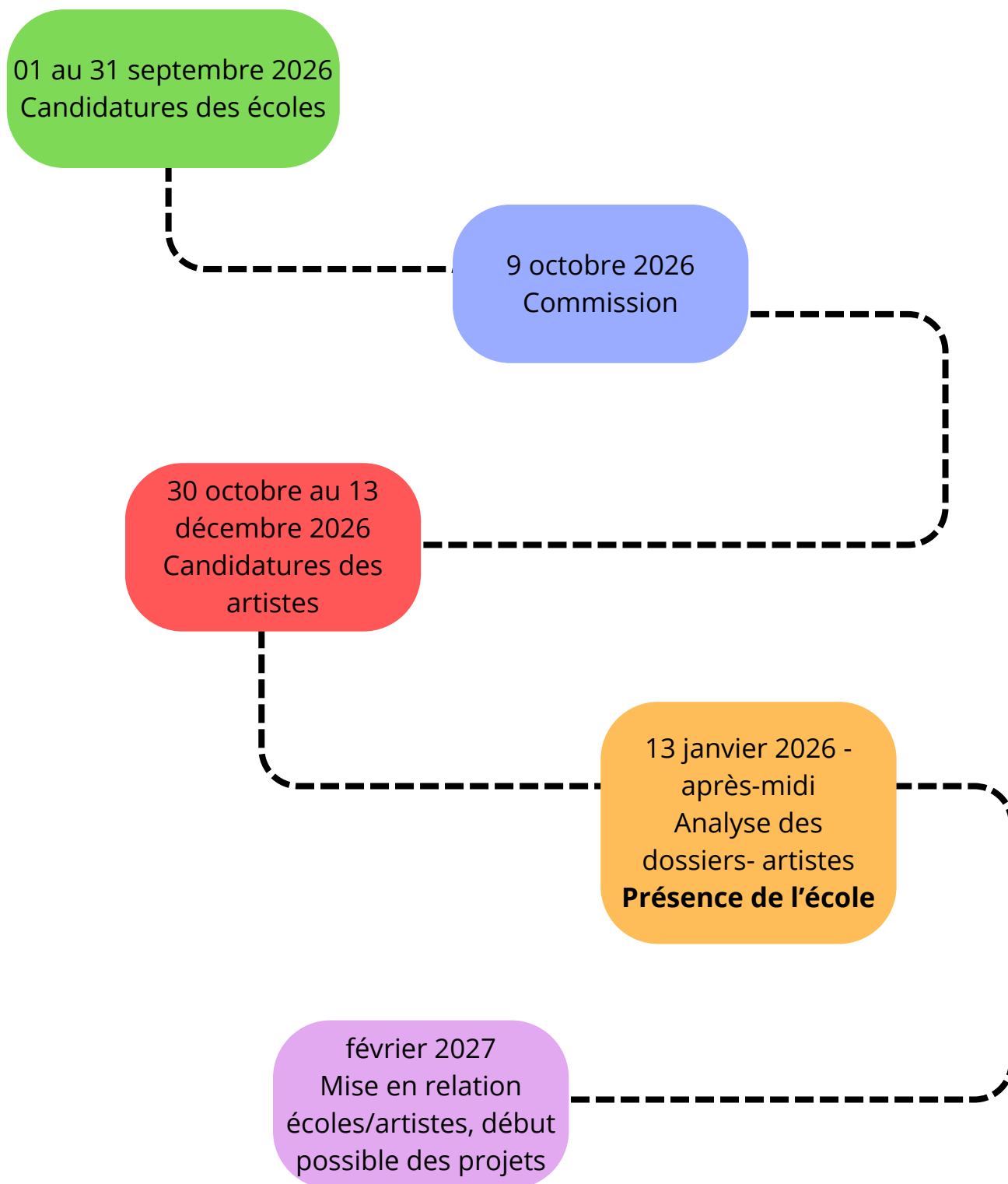
Une attention toute particulière sera portée par la commission sur les critères de rotation et d'équité, afin de permettre à un maximum d'écoles de bénéficier du dispositif.

Si votre projet est retenu, la commission associera à votre projet une structure culturelle qui sera partenaire de la résidence.

En lien avec votre projet, les services Culture et Éducation rédigeront un cahier des charges de la commande artistique, qui permettra de lancer un appel à candidature auprès des artistes.

Votre école sera ensuite amenée à participer à la sélection de l'artiste : l'enseignant dont la classe porte le projet ainsi que la direction participeront au jury.

Calendrier



Contacts



Service Culture :

Anaëlle RIOU, chargée de mission Éducation Artistique et Culturelle
a.riou@gmvagglo.bzh



Service Éducation :

Sylvie DEBEC, coordinatrice Éducation
sylvie.debec@mairie-vannes.fr

Gwenaëlle LE GAC-BRIAND, responsable du service Éducation
gwenaelle.legac-briand@mairie-vannes.fr



Éducation nationale :

Isabelle BUHOT, conseillère pédagogique départemental - Éducation Artistique et culturelle
ce.cpdeac56-est@ac-rennes.fr

Delphine LOUSSOUARN, conseillère pédagogique - Circonscription de Vannes
delphine.loussouarn@ac-rennes.fr



Enseignement catholique :

Thierry LARUELLE, animateur pédagogique pour les arts et la culture
thierry.laruelle@enseignement-catholique.bzh